



SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Gestion de la sécurité de l'information

La sécurité de l'information vise à protéger la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information organisationnelle. Elle touche l'ensemble de l'information de toute nature et sous toutes ses formes (papier, numérique, appareil électronique, poste et serveur informatique, verbal, etc.).

Tout le personnel, notamment les intervenants de la santé et des services sociaux, utilise et partage une grande quantité d'informations cliniques, personnelles et administratives au quotidien : dossiers d'usagers, résultats de laboratoire, diagnostics, imageries, etc. Des mesures d'encadrement sont mises en place afin d'assurer la sécurité de la gestion des renseignements confidentiels et réduire le risque de menaces telles que les virus informatiques, les attaques de pirates informatiques, les fuites d'information, les pannes d'assistance et les erreurs de manipulation.

Gouvernance en sécurité de l'information Politiques et directives

Un ensemble de politiques, de directives et de cadre de gestion encadrent la sécurité de l'information au CIUSSS de la Capitale-Nationale :

- [Politique relative à la sécurité de l'information \(PO-13\)](#)
- [Politique relative à la tenue du dossier de l'utilisateur et la protection des renseignements personnels \(PO-22\)](#)
- [Directive relative à la consultation et à l'accès au dossier de l'utilisateur \(PO-22-2\)](#)
- [Directive relative à l'utilisation des postes informatiques, de l'internet et du courriel \(D-002\)](#)
- [Cadre de gestion de la sécurité de l'information \(PO-24\)](#)
- [Politique de gestion des identités et des accès des actifs informationnels \(PO-36\)](#)
- [Foire aux questions \(FAQ\) sur le cadre de gestion de la sécurité de l'information](#)

Mise à jour et application de la politique

Au CIUSSS de la Capitale-Nationale, une équipe responsable de la gestion de la sécurité de l'information veille à la mise en place de mesures, afin de sécuriser les données personnelles et confidentielles de l'organisation. Cette équipe est composée du président-directeur général (PDG), du chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO), du chef adjoint de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO adjoint) et du coordonnateur organisationnel des mesures de sécurité de l'information (COMSI). Ceux-ci ont pour mandat d'assurer la mise en œuvre et l'application de la politique, du cadre de gestion de la sécurité de l'information et des directives sous-jacentes.

La définition de chacune de ces fonctions en sécurité de l'information est décrite dans la [PO-24](#).

Sensibilisation et formation en ligne

Puisque la sécurité de l'information touche l'ensemble du personnel, **chaque employé a un rôle à remplir afin d'éviter des comportements pouvant entraîner des conséquences néfastes**. À cet effet, des capsules de formation sur la sécurité de l'information sont disponibles sur la [plateforme ENA](#) du MSSS, et ce, pour l'ensemble du personnel de l'établissement. Exemples :

- Cybersécurité : mission possible;
- Programme de sensibilisation en sécurité informationnelle;
- Confidentialité et sécurité de l'information;
- Etc.



La sensibilisation du personnel de l'établissement est aussi couverte par des campagnes de simulation d'hameçonnage et des communiqués dans [la zone CIUSSS](#)

Mise à jour du Registre d'autorité des actifs

L'équipe de la sécurité de l'information, s'assure de maintenir à jour le Registre d'autorité des actifs informationnels. Celui-ci regroupe les différents systèmes et le nom des détenteurs et des pilotes. Le registre permet de mieux répondre aux exigences de l'organisation en matière de sécurité de l'information.

Architecture en sécurité

L'équipe de la sécurité de l'information peut accompagner et conseiller les détenteurs dans leurs responsabilités en ce qui a trait à la protection des actifs et des données sous leur gouverne, notamment pour les travaux liés à :

- La catégorisation des actifs informationnels sur le plan de la disponibilité, de l'intégrité et de la confidentialité;
- l'analyse de préjudices;
- L'analyse de risques;
- La définition de plans de continuité des affaires
- etc.

Gestion des menaces, vulnérabilités, incidents, surveillance et investigation

La gestion de la sécurité de l'information est assurée par l'équipe de la sécurité de l'information. Celle-ci reçoit et prend en charge les avis de vulnérabilités pour prévenir les attaques. Elle s'occupe aussi de la détection et de la prévention d'intrusions, de la gestion des incidents de sécurité, la gestion de l'antivirus et l'accès à Internet, selon les tâches à accomplir par chacun des utilisateurs.

Pour toutes questions sur la sécurité de l'information

Communiquez SVP avec notre équipe de sécurité de l'information à : securite.dri.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca.

